



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 071/2021-2026

**Demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le
remplacement d'un véhicule d'extinction du
SDIS Terre Sainte**

Responsabilité du dossier :

Organisme intercommunal du SDIS

Mme Emmanuelle Moser-Lehr - Municipale

Founex, le 4 mai 2026

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Argument en faveur du préavis	3
3.	Procédure d'acquisition et choix du véhicule	3
4.	Financement et incidences financières	4
5.	Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Le SDIS Terre Sainte intervient en moyenne une centaine de fois par an et assume un rôle essentiel pour la sécurité des habitants de Terre Sainte.

Afin de continuer à remplir les tâches qui lui sont confiées, l'Etat-Major souhaite remplacer le véhicule Pyro 72 vieillissant et inadapté aux missions actuelles. Dans le dispositif de secours du SDIS Terre Sainte, ce véhicule est fréquemment utilisé et remplit plusieurs missions concernant les feux de végétation, les pollutions aux hydrocarbures et les chutes d'arbres ou de matériaux.

Ce préavis a pour but l'acquisition d'un nouveau véhicule d'extinction pour le SDIS Terre Sainte, en remplacement du Pyro 72.

2. Argument en faveur du préavis

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les huit communes de Terre Sainte cumulent une surface boisée de 467 ha environ. En dehors des forêts, une grande quantité de haies et d'arbres est également présente sur tout le territoire. Malheureusement, les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en Suisse du fait du changement climatique. Dans ces conditions, un départ de feu se propage très rapidement et peut potentiellement avoir des conséquences tragiques pour les humains, la faune, la flore ou les biens immobiliers.

Le véhicule actuel dédié aux feux de végétation, de marque Chevrolet, accuse le poids de ses 29 ans. Il donne des signes évidents de fatigue, notamment en ce qui concerne le freinage. Entré en fonction en 1997 auprès du corps des sapeurs-pompiers de Founex, ce véhicule avait été importé directement du Canada. En raison de son ancienneté et de sa provenance, il est de plus en plus difficile d'obtenir des pièces de rechange pour maintenir le véhicule en état opérationnel.

Dans ce contexte, disposer durant les prochaines décennies d'un véhicule poids lourd de type tonne-pompe doté d'une transmission 4x4 sera un atout. Il permettra de lutter efficacement contre les feux de végétation (forêts, champs, clairières, haies, arbres) aussi en dehors des routes goudronnées.

3. Procédure d'acquisition et choix du véhicule

Un appel d'offre public étant obligatoire pour un investissement de plus de CHF 150'000.00 dans le canton de Vaud, l'Etat-Major a mandaté en automne 2025 l'entreprise spécialisée Hymexia Sàrl à Chatel-St-Denis pour mener cette procédure complexe. Cette société a ensuite publié du 2 décembre au 9 janvier 2026 un appel d'offre sur la plateforme officielle des marchés publics SIMAP. Le délai de réponse étant fixé au 20 janvier 2026, l'ouverture des offres a eu lieu à Founex le 23 janvier. Au terme du processus d'évaluation des offres, c'est celle de l'entreprise Rosenbauer qui a été retenue.

Aucun recours n'ayant été formulé, la commission du feu, composée par les 8 municipaux de Terre Sainte en charge de la protection incendie, a préavisé à l'unanimité en faveur de l'acquisition de ce véhicule lors de sa séance du 22 avril 2026.

3.1. Description du nouveau véhicule

Destiné à remplir les mêmes tâches que le Pyro 72 qu'il remplace, le nouveau véhicule de marque Rosenbauer est un poids lourd, deux essieux de type tonne-pompe. Grâce à son moteur diesel de 320 CV et sa traction 4x4, il sera en mesure de transporter 6 pompiers.

Il sera doté d'un réservoir de 2'000 litres d'eau ainsi que de tout l'équipement nécessaire pour mener à bien les missions qui lui seront confiées. Ce tonne-pompe tout-terrain permettra, entre-autres, d'éteindre des feux de végétation tout en roulant, ce qui augmentera sensiblement son rayon d'action et sa rapidité d'intervention. En effet, aucun autre camion de la caserne ne peut effectuer cette fonction actuellement.

Le nouveau véhicule étant spécifiquement conçu pour les sapeurs-pompiers et leurs missions, il ne sera pas nécessaire de le transformer. De plus, il sera livré entièrement équipé et sérigraphié aux couleurs du SDIS Terre Sainte.

3.2. Coût d'acquisition du véhicule

Désignations	Montants TTC
Prix du véhicule selon l'appel d'offres	CHF 439'000.00
Divers et imprévus (5%)	CHF 21'950.00
Honoraires pour la procédure de marché public	CHF 20'183.55
Total TTC arrondi	CHF 481'150.00

3.3. Charges d'entretien

Le véhicule étant garanti par le constructeur, les charges seront très faibles durant les 4 premières années. Par la suite, les charges d'entretien seront assumées par le budget ordinaire du SDIS Terre Sainte, comme pour tous les autres véhicules.

4. Financement et incidences financières

Au moment de la clôture des comptes 2025 du SDIS Terre Sainte, le fonds de renouvellement des véhicules se montait à CHF 454'592.31. De ce montant doit être déduit le remplacement d'un véhicule d'officier pour CHF 77'282.00 qui a été approuvé par les communes en fin d'année 2025. Pour la Commune de Founex, il avait fait l'objet du préavis N° 059/2021-2026 qui a été approuvé lors de la séance du 8 décembre 2025.

En conséquence, le SDIS disposera d'un montant de CHF 377'310.31 pour financer l'acquisition du nouveau camion tonne-pompe. Ce fonds, qui sera transformé en compte de préfinancement conformément à la nouvelle norme comptable MCH2, sera entièrement dévolu à cette acquisition

Le solde à payer, soit **CHF 103'839.69**, sera financé par un emprunt contracté par la commune boursière de Coppet ou par un éventuel excédent aux comptes 2026. La charge financière de cet emprunt sera assumée par le budget de fonctionnement du SDIS Terre Sainte.

4.1 Amortissement

Le véhicule sera amorti sur une durée de 10 ans à partir de la première année d'utilisation. En raison des délais particulièrement longs de fabrication, le véhicule devrait être livré en 2027.

4.2 Impact financier pour les communes

Au vu du montant à financer et de la durée d'amortissement de l'emprunt, l'impact financier pour les communes sera le suivant :

- Amortissement comptable de l'investissement sur 10 ans (calcul = 481'150/10) : **CHF 48'115.00**

Cet amortissement n'aura pas d'impact sur les finances des communes, dans la limite du compte de préfinancement (fonds de réserve constitué en vue de l'acquisition de nouveaux véhicules). Le solde de l'amortissement sera, le cas échéant, porté au budget.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 071/2021-2026, concernant une demande de crédit de CHF 481'150.00 pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte
- Ouï** le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 071/2021-2026
- De financer** l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante du SDIS Terre Sainte
- D'autoriser** la commune boursière de Coppet d'emprunter si nécessaire le solde de l'acquisition, soit un montant CHF 103'840.00
- D'autoriser** la création d'un compte de préfinancement pour l'acquisition d'un véhicule, en remplacement du fonds de réserve actuel (exigence MCH2)

Ainsi approuvé par la Municipalité le 4 mai 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Secrétaire :
Daniel Brunner



la Municipale :
Emmanuelle Moser-Lehr

